



Entrée: 5€ (gratuit - 12 ans)

10h - 20h RESTAURATION SUR SITE
ARTISANAT / SPECTACLES / DÉAMBULATION

WWW.SORCIERES-DE-MALAIN.COM

infos: sorciere demalain@gmail.com





Laurie Fourot
massage bien-être

Praticienne massage bien-être certifiée par l'école française de massage

www.loelune.fr
contact@loelune.fr
06 36 07 76 41

Massages bien-être à visée non thérapeutique



PIETRAPOLIS
IMMOBILIER

Edwige FAUGERAS
06 20 43 03 36

Estimation - Vente

e.faugeras@pietrapolis.fr
rue de l'église - 21410 PRÂLON

Un GrAin SuCré
Ateliers Sucré gourmands à domicile



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ungrainsucre.com

[f](https://www.facebook.com/ungrainsucre) [@](https://www.instagram.com/ungrainsucre) • 06.72.34.00.76 • ungrainsucre@gmail.com

Particuliers - Associations - Professionnels 21410 Malain

Artisan Couvreur
Neuf • Rénovation • Entretien

Tous types de couvertures
Tuiles • Ardoises...

Zinguerie
Cuivre • Zinc • Inox...

21410 MÂLAIN
www.couverture-zinguerie-roze.com



09 50 18 53 94
06 24 16 45 71

Foire des Sorcières

7 et 8 juin 2025

Village de Mâlain

Concours nocturne de pétanque

vendredi 20 juin 2025

Salle des fêtes de Mâlain

Spectacle fin d'année - Foyer Rural

Dimanche 22 juin 2025

Salle des fêtes de Mâlain

Fête nationale

13 juillet 2025

Salle des fêtes de Mâlain

Festival Atout bout d'champ

29, 30 et 31 août 2025

38 rue de la gare, Mâlain

Concours de pétanque

samedi 6 septembre 2025

Salle des fêtes de Mâlain

La saison au château

Ateliers créatifs

18 et 25 juin

2, 9, 16, 23 et 30 juillet

6, 13, 20, 27 août

Balade musicale

11 juillet

Visites théâtralisées

26 juillet, 23 août, 6 septembre 2025

Apéros au château

25 juillet, 29 août, 26 septembre 2025

Nuit des étoiles

15 et 16 août

→ le Mot du Maire



Chères sorcières, chers sorciers,
Chers moldus d'ici ou de passage,

Alors que le souffle tiède de l'été s'annonce, que les jours s'étirent et que le printemps se prépare à s'effacer, notre village sent la potion et la confiture de chauve-souris : pas de doute, la Fête des Sorcières approche à grands pas !

Cette fête, c'est un peu notre baguette magique à nous. Elle nous fédère comme aucune autre. Une tradition qui nous ressemble : joyeuse, un brin décalée mais si chaleureuse. Elle incarne l'esprit de convivialité, de créativité et de solidarité qui nous rassemble à chaque édition.

Elle est depuis longtemps un moment emblématique de la vie de notre village.

Elle rassemble tout le monde : les petits et les grands, les habitants de longue date et les nouveaux arrivants, les discrets comme les plus exubérants. Pendant deux jours, on oublie les soucis du quotidien pour se laisser emporter par l'ambiance joyeusement décalée.

C'est grâce à vous toutes et tous, vos idées, vos bras, vos sourires (et parfois vos grimoires), que cette fête a su gagner en renommée bien au-delà de notre commune. Elle est aujourd'hui un véritable marqueur de notre identité et une belle vitrine de l'énergie qui nous anime.

Mais si cette fête a su évoluer tout en gardant son âme, c'est avant tout grâce à l'implication sans faille de nos nombreux bénévoles. Que ce soit pour la décoration,

l'organisation, la logistique, l'accueil ou encore l'animation, vous êtes nombreuses et nombreux à donner de votre temps, de votre énergie et de votre bonne humeur pour faire de cet événement un succès. Votre engagement est précieux et exemplaire.

À toutes et à tous, je veux adresser un immense merci. C'est votre enthousiasme et votre dévouement qui donnent vie à cette fête et en font un moment si attendu chaque année. Vous incarnez l'esprit de notre village : solidaire, vivant et ouvert.

Et à tous les villageois : sortez vos plus beaux costumes, lubrifiez vos balais volants, rentrez vos crapauds, dépoussiérez vos grimoires et venez vivre cette nouvelle édition qui s'annonce aussi folle que festive. Elle saura une fois de plus nous émerveiller, nous faire rire, nous émouvoir ou simplement nous faire partager un moment hors du temps.

Que la magie s'accomplisse

Avec toute mon amitié,

Votre gardien du cercle de la communauté magique.

Nicolas BENETON

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

LUNDI : 10h – 12h / 16h – 18h

MARDI : 10h – 12h

MERCREDI : Fermé

JEUDI : 10h – 12h / 16h – 18h

VENDREDI : 10h – 12h / 16h – 18h



SUPER U

SOMBERNON

AVENUE DE LA BRENNNE - 21540 SOMBERNON
TÉL. 03 80 33 32 04 - FAX : 03 80 33 35 17



→ Etat Civil

Mariages



KOSINSKI Maxime et LAGOGUET Laura
19 avril

Décès



MILHEM Joëlle, 5 janvier 2025

Ateliers Numériques France Service

ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ(E) ?

Aujourd'hui, maîtriser les outils numériques n'est plus un luxe, mais une véritable nécessité. Que ce soit pour communiquer, effectuer des démarches administratives, ou simplement se sentir plus à l'aise avec son ordinateur ou son smartphone, il est important de se former à son rythme et selon ses besoins.

C'est pourquoi France Services vous propose des ateliers numériques gratuits, animés par une conseillère spécialisée, au sein d'un cadre bienveillant et accessible à tous.

POURQUOI PARTICIPER ?

Ces ateliers ont pour objectifs de :

- ➔ Vous informer sur les usages essentiels du numérique
- ➔ Vous sensibiliser aux risques et bonnes pratiques
- ➔ Vous accompagner pas à pas dans la prise en main des outils informatiques
- ➔ Identifier ensemble vos besoins spécifiques pour construire un parcours personnalisé

THÉMATIQUES ABORDÉES

Selon vos envies et votre niveau, vous pourrez participer à des sessions sur :

- ➔ La prise en main du matériel (ordinateur, tablette, smartphone)
- ➔ La navigation sécurisée sur Internet
- ➔ Les démarches administratives en ligne (impôts, CAF, Ameli...)
- ➔ L'usage responsable du numérique
- ➔ Un accompagnement à votre portée

Ces ateliers s'adressent à tous les habitants, quels que soient leur âge ou leur niveau en informatique. Ils sont conçus pour offrir une aide concrète, adaptée et progressive, en petit groupe ou en individuel si besoin.

INTÉRESSÉ(E) ?

Si vous souhaitez participer ou en savoir plus, merci de contacter Sophie au secrétariat de mairie. Votre inscription permettra d'organiser les prochaines sessions en fonction du nombre de participants et de vos besoins.

Ne laissez pas le numérique être un frein : avancez en toute confiance avec France Services !

→ Compte-rendu conseil municipal



16 décembre 2024

Etaient présents : Mme Cécile BAILLARGEAULT - M. Nicolas BENETON -- Mme Cerise BLOUIN - M. Pascal CHAUVENET - M. Guillaume COLIN -- Mme Françoise DUSSET - Mme Jasmine FEDOR - M Loïc JUPILLE - M. Arnault LEMAIRE - Mme Claire SALOMON - M. Cédric SELLENET

Absents excusés : Mme Luana ARGOLAS (procuration à Guillaume COLIN) - M. Alexandre LACROIX (procuration à Arnault LEMAIRE) - Mme Amélie SICAUD (procuration à Loïc JUPILLE) - Mme Bérénice TOUTANT (procuration à Cerise BLOUIN)

Claire SALOMON annonce sa démission à l'issue de la séance en raison de son déménagement, Monsieur le Maire la remercie pour son investissement au sein du conseil et dans les associations locales.

1 – MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU : BILAN DE LA MISE À DISPOSITION ET APPROBATION

Il est rappelé que la Commune est couverte par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 01/02/2012. Par arrêté en date du 07/03/2024, M. le Maire a prescrit une modification simplifiée n°3 du PLU en vue de permettre :

- Permettre, en continuité avec le STECAL NI existant au titre du PLU, le développement des équipements liés à la « foire des sorcières », laquelle constitue un événement bisannuel très fréquenté au sein de la commune. En effet des besoins en termes d'aménagements et de constructions aux abords du château de Mâlain ont été mis en évidence de manière de plus en plus prégnante depuis quelques années. Toutefois ces dits aménagements et constructions sont impossibles en l'état au regard du classement en zone N au PLU actuel, ce qui constraint fortement l'organisation des festivités. Ainsi, sans remettre en cause le parti d'urbanisme du PLU actuel, visant notamment à assurer la préservation des abords du château, il serait opportun d'étendre le secteur NL du PLU actuel (« secteur naturel dédié aux activités de loisirs ») vers le sud.

-Prendre en compte la nécessité de pouvoir réaliser un bâtiment de stockage sur le site de la plateforme de tri sélectif pour répondre aux besoins des services municipaux. Le site accueille déjà quelques équipements et présente une surface déjà artificialisée permettant de prendre en compte et traduire les objectifs de modération de la consommation de l'espace.

- Permettre le développement de l'activité agricole, et notamment d'une activité de maraîchage via la possibilité de pouvoir réaliser les équipements associés (serre et bassin de rétention)

Conformément au Code de l'Urbanisme, la procédure a fait l'objet d'une demande de cas par cas et l'autorité environnementale a été saisie pour avis conforme par la Commune. Par décision en date du 22/09/2024, la MRAe a rendu un avis tacite réputé favorable à l'auto évaluation faite au moment de la saisine, laquelle mettait en avant la nécessité de ne pas réaliser une évaluation environnementale.

Suite à l'avis tacite de l'autorité environnementale, M. le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer ou non sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale compte-tenu de l'objet de la modification et de l'absence d'incidence mise en avant dans le cadre de la demande de cas par cas.

Vu l'ordonnance 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du Code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27/11/2019 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants, R.153-21, R.104-33 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 01/02/2012 ;

Vu l'arrêté de M. le Maire en date du 07/03/2024 prescrivant la modification simplifiée n°3 ;

Vu la délibération en date du 18/03/2024 encadrant les modalités de la mise à disposition ;

Vu l'avis tacite de la MRAe en date du 22/09/2024 lequel décide de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale conformément au dossier de demande de cas par cas déposé par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et :

1- DÉCIDE de ne pas réaliser une évaluation environnementale conformément à l'avis tacite de l'autorité environnementale considérant que la procédure engagée n'est pas susceptible d'entraîner des impacts notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programme sur l'environnement

→ Compte-rendu conseil municipal



2- RAPPELLE que l'avis tacite de l'autorité environnementale doit être consultable sur le site internet de la MRAe et a été joint au dossier de mise à disposition.

3- DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et que mention de cet affichage sera publiée dans un journal d'annonces légales.

2 - MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉEMPTION

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

VU l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.583-1 et 583-5,

VU la loi n° 2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41,

VU, le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER la modification des horaires de coupure de l'éclairage public

- DONNE délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.

ARRETE

- Article 1 : pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu sur l'ensemble du territoire communal toute l'année de 22h30 à 5h30.

3 - ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUCHE ET MONTAGNE ET SES COMMUNES MEMBRES

EXPOSE

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, la communauté de Commune Ouche et Montagne (CCOM) propose la création d'un groupement de commandes avec les communes et les SIVOS membres de la CCOM dans le cadre d'un marché de nettoyage de vitres. Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement conformément aux dispositions du code de la commande publique susvisé.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération.

En conséquence, en amont du lancement d'une procédure d'achat, les communes signataires de cette convention seront sollicitées pour connaître leurs besoins (avec une date limite de réponse impérative).

En ce qui concerne le fonctionnement les rôles seraient notamment répartis de la manière suivante :

- Communauté de Communes Ouche et Montagne (coordonnateur du groupement)

o Recensement des besoins

o Rédaction du DCE (CCAP, CCTP...), choix de la procédures et envoi de la publicité

o Analyse des candidatures et des offres

o Convocation et organisation des COPIL, CANO ou CAO le cas échéant, et rédaction des procès-verbaux,

o Attribution et notification du marché

o Signature des marchés publics

o Transmission, le cas échéant des pièces au contrôle de la légalité,

o Gestion des éventuels avenants à intervenir (y compris sous traitance éventuelle)

- Communes

o Suivi technique des prestations

o Suivi financier (les communes règleront directement les prestations les concernant)

→ Compte-rendu conseil municipal



Les frais de publicité sont à la charge de la CCOM.

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-21,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

VU le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

CONSIDERANT l'opportunité de constituer un groupement de commandes permanent dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle.

DELIBERE

APPROUVE la création et l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la CCOM et ses communes membres ;

APPROUVE l'adoption de la convention constitutive de groupement et de son fonctionnement désignant la CCOM comme le coordinateur ;

AUTORISE la création d'un Comité de Pilotage composé des membres adhérents à la convention de groupement de commande et présidé par le président la CCOM à défaut par le vice-président en charges des achats et marchés publics de la CCOM.

AUTORISE le comité de Pilotage susmentionné à rendre un avis sur l'analyse des offres réalisé par le coordinateur de groupement dans le cadre de la consultation.

AUTORISE la création d'une Commission d'Analyse des Offres (CAO) composée des membres de la commission d'appel d'offres de la CCOM et présidée par le président la CCOM à défaut par le vice-président en charge des achats et marchés

AUTORISE le Président de la Communauté de Commune Ouche et Montagne à signer avec le cocontractant retenu suite à la mise en concurrence organisée par le groupement ainsi que les avenants afférents

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de groupement.

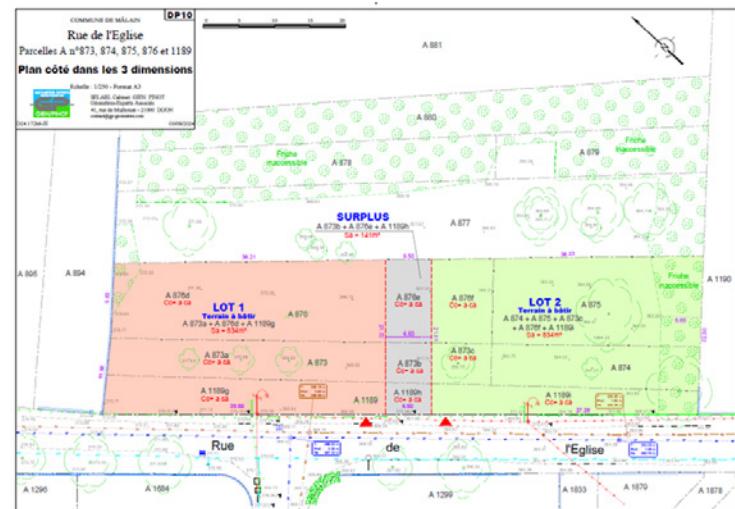
4 – FIXATION DU PRIX DU M2 POUR LA VENTE DE 2 LOTS CONSTRUCTIBLES NON VIABILISÉS RUE DE L' EGLISE

Mme Amélie SICAUD 4è adjoint au Maire souhaiterait se porter candidat à l'acquisition d'un des deux lots, elle ne participera donc à aucun vote et sortira de la salle dès que le sujet sera évoqué.

EXPOSE :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2024, avec 4 « Abstentions » 7 voix « Pour » et 4 voix « Contre » il a été accepté la vente des terrains situés rue de l'Eglise en 2 lots constructibles.

Un géomètre a donc été sollicité pour effectuer l'étude de division et 2 lots de 834 m² chacun.



La commune préfère consulter l'avis des domaines avant de fixer un prix de vente afin d'être au plus juste vis-à-vis du marché actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE cette décision et décide de reporter le sujet à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.

5 – VENTE PARCELLES D409 ET D410

M. Cédric SELLENET 3è adjoint au Maire est concerné par cette vente, il est l'acquéreur, il est donc sorti pendant le vote.

Suite à la séance du 01/07/2024, le Conseil Municipal a validé l'acquisition des parcelles bien sans maître D409 et D410 en suivant la procédure légale d'incorporation de ces biens dans le domaine communal. L'avis des domaines a donc été consulté pour connaître la valeur de cette parcelle qui est de 90 euros + 10% de marge (annexe à cette délibération).

→ Compte-rendu conseil municipal



Ces parcelles sont fines formant une unité foncière en nature actuelle de bois/taillis et accessibles depuis le Chemin des Courrières

M. SELLENET Cédric propose de racheter ces parcelles en prenant à sa charge les frais de notaires et divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : FIXE le tarif de vente des parcelles d'une superficie de 590 m² à 100 euros. ACCEPTE la vente de ces parcelles à M. SELLENET Cédric. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents relatifs au dossier.

6 – QUESTIONS DIVERSES

ENEDIS : Dernièrement une bonne partie des habitants de la commune de MALAIN a été privée d'électricité pendant plusieurs heures et à diverses reprises. La commune a été très réactive et a évidemment contacté ENEDIS afin d'avoir des explications. Ce sont donc des arbres qui tombent sur les lignes haute tension situées dans des parcelles privées vers Baulme la Roche et dont les propriétaires sont décédés. La commune réfléchit à une solution afin de remédier à ce problème.

- Présence de rats : Nous avons été avertis de la présence de plusieurs rats dans le quartier du Mont Chauvin qui ont causé quelques dégâts (maison, cave, plafond...). Nous invitons la population à ne pas laisser des déchets alimentaires dehors et bien fermer les poubelles. Si le problème persiste une dératisation sera nécessaire.

03 février 2025

Etaient présents : Mme Luana ARGOLAS - Mme Cécile BAILLARGEAULT - M. Nicolas BENETON --- M. Pascal CHAUVENET - M. Guillaume COLIN -- Mme Françoise DUSSET - Mme Jasmine FEDOR - M Loïc JUPILE - M. Arnault LEMAIRE - M. Cédric SELLENET - Mme Amélie SICAUD

Absents excusés : Mme Cerise BLOUIN (procuration à Arnault LEMAIRE) - M. Alexandre LACROIX (procuration à Amélie SICAUD) - Mme Bérénice TOUTANT (procuration à Luana ARGOLAS)

1 – PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD ER 15

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'expropriation,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article L.423-1,

Vu le Code civil, et notamment les articles 2044 et suivants,

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel,

Le Maire expose :

La procédure d'expropriation de l'emprise de l'emplacement réservé n°15 de 186m² présent sur la parcelle AO 270 n'est pas encore close.

Suite à l'arrêté préfectoral du 9 février 2023 déclarant d'utilité publique la réalisation de voie de liaison entre la rue Maurice Béné et la zone 1AU « Derrière la Mairie » du PLU et ainsi l'acquisition de l'emprise de l'emplacement réservé n°15 pour ce faire, des discussions ont été entamées en vue de trouver un accord avec les propriétaires de la parcelle AO 270.

A l'issue de ces discussions, est proposée l'acquisition amiable de l'emprise de 186 m² de l'emplacement réservé n°15 sis sur la parcelle AO 270 pour un prix, toute indemnité comprise, de 23 000 €.

Les frais de bornage seront pris en charge par la commune ainsi que la pose d'une clôture de type grillagé et rigide entre la future voie de liaison et la parcelle AO 270.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Considérant qu'en vertu de l'article L.423-1 du Code des relations entre le public et l'administration, une transaction exige des concessions réciproques et équilibrées, que par le présent protocole, Monsieur et Madame BAVOIL, comme la commune, renoncent à toute procédure administrative et/ou judiciaire en lien avec l'emplacement réservé n°15 sis sur la parcelle AO 270, et plus largement à toute instance et action qui trouverait leur fondement dans la formation et l'exécution de la déclaration d'utilité publique susmentionnée, et renoncent à la construction d'un mur en limite de propriété, que le prix proposé correspond au prix du marché immobilier actuel ;

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération,

AUTORISE à l'unanimité le Maire à entreprendre les démarches inhérentes à l'exécution dudit protocole (bornage, acte authentique...).

2 – FIXATION DU PRIX DU M² POUR LA VENTE DE 2 LOTS CONSTRUCTIBLES NON VIABILISÉS RUE DE L'EGLISE

Mme Amélie SICAUD 4^e adjoint au Maire souhaiterait se porter candidat à l'acquisition d'un des deux lots, elle ne participera donc à aucun vote et sortira de la salle dès que le sujet sera évoqué.

→ Compte-rendu conseil municipal



EXPOSE :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024, il avait été décidé de reporter la fixation du prix du m² de la vente de 2 lots constructibles non viabilisés Rue de l'Eglise car la commune a préféré consulter l'avis des domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE le tarif de vente.

3 - CONVENTION PRÉALABLE DE SOLICITATION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX EN MATIÈRE DE VOIRIE ET DE MISE À DISPOSITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le Maire rappelle que la commune peut faire appel aux services départementaux pour intervenir sur la voirie communale pour certains travaux d'entretien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention avec le département de la Côte d'Or annexée à la présente délibération

AUTORISE le maire à signer la convention et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

4 - CONVENTION CONTRÔLE ANNUEL ÉQUIPEMENTS SPORTIFS/AIRE DE JEUX

Le Conseil municipal, après étude des propositions reçues pour la vérification annuelle des équipements sportifs et aires de jeux,

à l'unanimité :

RETIENT l'offre de la Société SYSTEMES-PLUS, jointe à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à signer ladite offre et tout document y afférent.

5 - CHÂTEAU POINT D'ÉTAPE PROJET D'AMÉNAGEMENT

Arnault LEMAIRE présente le travail réalisé par le bureau d'étude et le Copil pour transformer le château en pôle touristique durable :

*Création d'un bâtiment d'accueil,

*D'un parcours de visite,

*L'aménagement des sentiers d'accès et jardins

*Développement de sentiers de randonnées connectés aux villages environnants

*Développement de partenariats avec des structures scolaires et universitaires

La Mairie remercie la CCOM pour cette étude.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil est informé des projets de créations de lots à bâtir.

- Le chemin qui va de la sous station à Baulme la Roche est impraticable, il appartient à Baulme la Roche.

24 mars 2025

Etaient présents : Mme Luana ARGOLAS - Mme Cécile BAILLARGEAULT - Mr Nicolas BENETON -- Mme Cerise BLOUIN - Mr Pascal CHAUVENET - Mme Françoise DUSSET - Mme Jasmine FEDOR -- Mr Arnault LEMAIRE - Mr Cédric SELLENET - Mme Amélie SICAUD - Mme Bérénice TOUTANT

Absents excusés : Mr Guillaume COLIN - Mr Loïc JUPILLE (procuration à Amélie SICAUD) - Mr Alexandre LACROIX (procuration à Arnault LEMAIRE)

1 - AJOUT DE DÉLIBÉRATION

• Convention de mise à disposition et d'utilisation du château de Mâlain (GAM/CCOM/MAIRIE)

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

2 - COMPTES DE GESTION 2024 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Le conseil municipal à l'unanimité vote les comptes de gestion et les comptes administratifs 2024 du budget chaufferie et du budget communal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Il arrête ainsi les comptes :

(cf. page suivante)

Bruno LACHICHE

Vente,
Entretien, SAV
adoucisseur d'eau
toutes marques,
piscine privée

54 bis rue Boudrot

21410 MALAIN

Tél. 03 80 23 62 80

Port. 06 28 04 82 18

E-mail : bruno.lachiche@dbmail.com

→ Compte-rendu conseil municipal



Budget chaufferie

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	58 228,23	106 943,03	165 171,26
Titres de recette émis (b)	51 585,70	35 831,97	87 417,67
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	51 585,70	35 831,97	87 417,67
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	58 228,23	106 943,03	165 171,26
Mandats émis (f)	16 454,88	56 553,52	73 008,40
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	16 454,88	56 553,52	73 008,40
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	35 130,82		14 409,27
(h - d) Déficit		20 721,55	

Budget commune

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	631 717,01	741 002,76	1 372 719,77
Titres de recette émis (b)	90 356,14	534 737,82	625 093,96
Réductions de titres (c)	18 008,11		18 008,11
Recettes nettes (d = b - c)	72 348,03	534 737,82	607 085,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	631 717,01	741 002,76	1 372 719,77
Mandats émis (f)	374 872,27	435 760,14	810 632,41
Annulations de mandats (g)	1 560,83	54,73	1 615,56
Dépenses nettes (h = f - g)	373 311,44	435 705,41	809 016,85
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		99 032,41	
(h - d) Déficit	300 963,41		201 931,00

Budget chaufferie et commune

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	159 760,18		-300 963,41		-141 203,23
Fonctionnement	262 050,92		99 032,41		361 083,33
TOTAL I	421 811,10		-201 931,00		219 880,10
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
61640-CHAUFFERIE BOIS					
MALAIN					
Investissement	-6 431,89		35 130,82		28 698,93
Fonctionnement	77 571,57	6 431,89	-20 721,55		50 418,13
Sous-Total	71 139,68	6 431,89	14 409,27		79 117,06
TOTAL III	71 139,68	6 431,89	14 409,27		79 117,06
TOTAL I + II + III	492 950,78	6 431,89	-187 521,73		298 997,16

3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2024 comme suit :

CHAUFFERIE BOIS :

Résultat reporté en excédent de fonctionnement : 50 418.13 €

Résultat reporté en excédent d'investissement : 28 698.93 €

COMMUNE :

Résultat reporté en excédent de fonctionnement : 344 445.21 €

Résultat reporté en déficit d'investissement : 141 203.23 €

4 - VOTE DES BUDGETS 2025

CHAUFFERIE BOIS :

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2025 de la chaufferie :

Investissement : dépenses et recettes = 38 511.28 € / Fonctionnement : dépenses et recettes = 78 624.49 €

BUDGET COMMUNE :

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2025 de la commune :

Investissement : dépenses = 1 240 955.23 € et recettes = 1 365 520.25 €

Fonctionnement : dépenses = 532 746 € et recettes = 500 096 €

→ Compte-rendu conseil municipal



5 – AUGMENTATION DES TAXES LOCALES 2025

Après en avoir délibéré avec 5 voix « POUR » 6 voix « CONTRE » et 2 « ABSTENTIONS », le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas changer pour l'année 2025 les taux des taxes directes locales, et

VOTE les taux comme suit :

TFB : 38.81 % - TFNB : 38.63 % - THRS : 6.45 %

6 – SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Le conseil municipal, décide des subventions allouées au budget 2025 :

Harmonie du Val d'Ouche = 350 €, La Lyre des Hurlevents = 200 €, Perché sur la Colline : 100 €, Batucad'Ouche, Black Samba = 350 €.

7 – PRÉSENTATION AMÉNAGEMENT DE LA RUE BÉNÉ

Lors du Conseil Municipal du 12 novembre 2024, le projet d'aménagement de la rue Béné avait été validé mais en apportant quelques modifications. Un projet actualisé tenant compte des remarques évoquées a donc été présenté aux élus.

8 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET D'UTILISATION DU CHÂTEAU DE MÂLAIN ENTRE LA CCOM, LE GAM ET LA COMMUNE

Suite à l'acquisition récente de la totalité du Château par la commune, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention de mise à disposition et d'utilisation du château entre la CCOM, le GAM et la Commune de Mâlain.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les conditions énoncées dans la convention,

AUTORISE le maire à signer cette convention et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- Château : Samedi 12 avril est prévu le grand nettoyage de printemps du Château avant son ouverture.

- Présence de rats : Lors du conseil municipal du 16 décembre 2024, nous avions été avertis de la présence de plusieurs rats dans le quartier du Mont Chauvin qui ont causé quelques dégâts (maison, cave, plafond...). Nous avons donc mis à disposition des pièges à rats et des appâts.

A priori le problème persiste, les composts sont peut-être la cause de cette invasion, nous invitons donc la population à éviter de jeter le reste des repas sur le tas, d'installer un grillage anti rat, d'installer le composteur sur des dalles béton et d'aérer régulièrement le tas.

- Déjections canines : Il est bon de rappeler ce que la loi dit : «tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal».

Il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chiens sur les trottoirs et les espaces verts.

De nombreuses réclamations sont régulièrement signalées en mairie par notre personnel et par les riverains. Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités, la commune va donc étudier la mise en place de « sac à crottes » à disposition des propriétaires sur le domaine public.

- Budget participatif : Des candidatures ont été reçues et vont être étudiées par les élus.

- Terrains rue de l'Eglise : Les élus prennent connaissance que d'autres terrains privés vont être disponibles, une étude de découpage en plusieurs lots est en cours en dehors de ceux déjà mis en vente.

COUVERTURE - ZINGUERIE

Christophe BORDE

6 rue de la Poste
21410 MALAIN

Tél / Fax : 03 80 49 74 39 - GSM : 06 76 18 15 02

Le PIZZAILOGUE

le spécialiste de la pizza à emporter

Egalement fait maison :
Nems, rouleaux de printemps

Tous les vendredis à Mâlain à partir de 18h
Entre l'église et la Mairie

06 83 00 43 30

→ Prospectives finances



La commune se trouve fin 2024 à devoir envisager de financer différents investissements structurants adoptés et lancés ces dernières années.

Il s'agit principalement de deux gros dossiers, l'AFUP et la rue Béné, mais aussi, la poursuite de la réhabilitation des rues du village et éventuellement sa participation dans la construction d'un bâtiment de stockage en commun avec les Sorcières ainsi que la réhabilitation de la Salle des Fêtes dont le bilan thermique est mauvais.

Ces projets vont mobiliser d'importants moyens financiers et ce, pour des montants, qui nécessiteront de faire des choix compte tenu de la situation financière de la commune

Pour faire face à ces investissements, la commune dispose de plusieurs moyens :

-solliciter des aides des pouvoirs publics (Région, département, Petr*) Ces aides ne pourront être déterminées et connues qu'à l'issue des chiffrages précis de chacun de ces projets. De plus elles sont et seront conditionnées à la politique d'aide aux communes par les pouvoirs publics. En ce domaine, l'incertitude est de mise pour le moins.

-avoir recours à l'autofinancement,c'est-à-dire utiliser les fonds accumulés au fil des années issus des excédents de fonctionnement et d'investissement, mais en limitant ce recours pour préserver l'avenir

-avoir recours à des emprunts bancaires dans la limite des capacités de remboursement

-augmenter les recettes de fonctionnement au travers de la fiscalité

-vendre des terrains ou autres actifs

Les solutions résident sans doute dans un « mix » de ces différentes propositions, mais il convient néanmoins de déterminer les limites de chacune d'entre elles.

PROJET BILAN PRÉVISIONNEL CRÉATION

“La Corvée” à Malain

Bilan foncier

Surface cadastrale valorisée

Surface cadastrale remembrée

Surface topographique remembrée

Surface d'attribution privative constructible

 dont surface non remembrée

 dont fonds de lots

Taux de restitution sur surface valorisée :

Soit perte foncière :

Dépenses (hors études d'impact)

Aménagement des espaces communs comprenant les travaux de voiries et réseaux

 dont 1ère phase

 dont 2ème phase

Réseau ENEDIS (estimation BAFU)

Etudes ORANGE (estimation BAFU)

Dossier de création AFUP

Bornage - document d'arpentage - topographie

Loi sur l'eau

Acte de remembrement et dossier de remembrement (à confirmer par notaire)

Gestion annuelle (base 4 ans et 2 CS/an)

Ingénierie

Annonces légales, publicité et trésorier, taxes foncières (estimation BAFU)

Fouilles archéologiques

Imprévu

total HT

TVA (taux en vigueur 20%)

Total TTC

soit TTC au m² cadastral valorisé

dont TVA au m² cadastral valorisé

Besoins de financements

AFUP

Ce dossier en stand-by depuis plusieurs années va ressortir en 2025 avec la levée du blocage de la création de l'AFUP par la Préfecture ; levée attendue dans les semaines à venir. Ceci va entraîner le démarrage des procédures de remembrement et de viabilisation des terrains. Le coût de la VRD devra être financé par chaque copropriétaire au prorata de sa part dans la surface totale du périmètre de l'AFUP.

Le bilan prévisionnel initial datant de plus de 5 ans mérite d'être actualisé. Néanmoins, sachant que la commune est propriétaire de 60% de la surface, elle devra faire l'avance à l'AFUP des frais de viabilisation soit 60% de 545.000 € voire au minimum 600.000 € actualisés soit un montant de 350 à 400.000 €

Ce montant ne pourra être récupéré qu'à l'issue de la commercialisation des lots qui lui seront attribués soit pas avant quelques années. Les ventes des terrains viabilisés (surface initiale – surface des voiries) x prix de vente au m² - actuellement estimé à 130 €/m² doivent au moins couvrir le coût de la viabilisation. Le financement se fera sous forme d'un prêt relais de 2 ans remboursable par les ventes des lots communaux.

L'aménagement de la zone se fera, conformément aux décisions du conseil, dans le respect de l'environnement et de l'intégration harmonieuse des constructions dans le paysage. Le but de cette opération n'est pas d'en retirer un gain financier mais pas non plus de générer des pertes (En annexe bilan prévisionnel du coût de la Viabilisation).

	17 044	m ²
15 864		m ²
15 958		m ²
12 732		m ²
1 180		m ²
1 511		m ²
74,70%		
25,30%		
Montant HT		
545 000 €		
436 000 €		
109 000 €		
62 000 €		
1 500 €		
30 095 €		
8 465 €		
6 500 €		
23 000 €		
56 400 €		
21 255 €		
6 500 €		
PM		
30 350 €		
791 065 €		
158 213 €		
949 278 €		
55,70 €		
9,28 €		

→ Prospectives finances



Aménagement Rue Béné

Ce dossier pour lequel les appels d'offres viennent d'être lancés a été chiffré par le cabinet à 750.000 € avec des subventions estimées à ce jour à moins de 300.000 €

Il faut attendre les réponses, mais, sauf réduction de nos velléités (Parvis et/ou rue...), il faut s'attendre à un besoin d'autofinancement aux alentours de 500.000 € finançable par un emprunt de 300.000 € et la vente des terrains rue de l'Eglise pour environ 200.000 €. Voir ci-dessous l'estimation initiale du projet.

1	TRAUVS PRELIMINAIRES			20 500,00 €
2	DÉMOLITIONS			3 000,00 €
3	RESEAUX ET ECLAIRAGE			12 050,00 €
4	TERRASSEMENT DES SOLS			53 570,00 €
5	STRUCTURE DES SOLS			46 750,00 €
6	SOLS en surface			336 600,00 €
7	BORDURES			173 560,00 €
8	MACONNERIES			4 550,00 €
9	SERRURERIE			4 000,00 €
10	MOBILIER			49 200,00 €
11	TERRASSEMENT DES PLANTATIONS			25 350,00 €
12	PLANTATIONS			17 353,60 €
13	ENTRETIEN			8 521,00 €
Budget				
			730 000,00 €	755 004,60 €
	TOTAL HT		730 000,00 €	755 004,60 €
	TVA 20%			151 000,92 €
	TOTAL TTC			906 005,52 €

De quels moyens disposent la commune ?

Autofinancement

Le résultat de fonctionnement permet de faire face sans difficulté aux besoins courants, y compris la charge de la dette dont l'évolution est retracée dans le tableau ci-après

Le fonds de roulement cumulé disponible au 1^{er} janvier 2025 est de 344.444 €. Il serait raisonnable de ne l'utiliser que partiellement voire pas de tout dans le financement des projets AFUP et Rue Béné et d'en garder la majeure partie ou la totalité pour de futurs projets

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des soldes de fonctionnement et d'investissement

Evolution de la trésorerie	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat Fonctionnement	124 685	95 667	63 339	83 825	51 354	38 868	111 911	91 236	75 689	76 182	94 003	99 032
Cumul tresorerie Fonctionnement	302 356	286 645	349 984	335 868	346 738	385 606	421 031	296 497	372 186	168 047	262 051	344 444
Résultat Investissement	19 613	57 130	-47 292	53 112	-31 951	3 799	-112 176	87 975	-131 006	460 198	-191 758	-300 963
Cumul tésorerie investissement av	26 621	83 751	36 459	89 571	42 728	46 527	-65 649	22 326	-108 680	351 518	159 760	-124 565
Fonds de roulement AVANT RAR	328 977	370 396	386 443	425 439	389 466	432 133	431 868	534 593	263 506	519 565	421 810	219 879
											RAR	124 565
											FR dispo pour 2025	344 444

Endettement

En 2025, on constate une diminution de la charge annuelle de remboursement de 11.000 € par rapport à 2022 voire de près de 14.000 à compter de 2028. À partir de 2026 ou 2027, une nouvelle annuité de 16.000 € pourrait être mise en place, correspondant à une capacité d'emprunt de l'ordre de 300.000 € sur 30 ans dans les conditions actuelles.

En complément, il serait donc possible d'utiliser la vente des terrains pour les 200.000 € escomptés

Ceci permettrait donc de mobiliser aux alentours de 500.000 € pour la rue Béné sans utiliser le fonds de roulement

Evolution de la fiscalité

Le tableau de la page suivante retrace l'évolution des recettes fiscales (part des impôts locaux reversés à la commune) et des dotations de l'État depuis 2013.

Les impôts ont rapporté 120.000 € de plus en 2024 par rapport à 2013 et ce, sans que les taux communaux n'aient été modifiés depuis cette date et en dépit de la suppression de la taxe d'habitation compensée par l'État sur les bases de leur valeur de 2017. L'évolution des bases (valeur locative des biens) décidée chaque année par l'État est donc la seule cause de cette évolution ; la commune ne disposant plus comme levier fiscal que de la seule évolution du taux de la taxe foncière qui ne concerne que les propriétaires

Les taux actuels de taxe foncière et le montant des bases situent la commune dans la stricte moyenne des 32 communes de la communauté de communes.

Prospectives finances



Endettement

Années	Total annuités	Capital restant
2020	27 156	183 608
2021	27 156	411 394
2022	38 402	381 720
2023	38 402	351 173
2024	33 678	320 300
2025	27 431	299 009
2026	27 431	277 092
2027	27 431	254 524
2028	24 594	231 277
2029	23 649	211 171
2030	18 266	195 885
2031	18 266	180 300
2032	18 266	164 408
2033	18 266	148 200
2034	18 266	131 667
2035	18 266	107 165
2036	11 246	96 900
2037	11 246	86 537
2038	11 246	76 076
2039	11 246	65 515
2040	11 246	54 853
2041	11 246	44 090
2042	11 246	33 224
2043	11 246	22 254
2044	11 246	11 180
2045	11 246	0
2046	0	0

Evolution de la fiscalité

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des recettes de fonctionnement	397 190	355 100	352 627	363 754	361 810	388 568	411 726	418 175	429 165	459 425	490 428	534 738
dont Impôts locaux	206 744	201 941	209 033	215 699	217 432	225 217	238 144	246 961	252 383	266 182	295 375	326 708
dont dotation de l'état	125 102	123 803	113 707	114 513	111 777	110 487	132 001	153 666	139 659	154 713	152 888	161 161

Conclusion

La commune peut faire face aux projets actuels de l'AFUP et de la Rue Béné ; mais devra limiter ses investissements futurs ou les différer. Il est donc opportun de profiter des taux actuels pour emprunter et de garder le fonds de roulement intact pour l'avenir et de prévoir éventuellement des recettes complémentaires sous forme de vente de terrains, voire de hausse de la fiscalité.



R ecensement de la population

Merci à vous tous d'avoir pris le temps de répondre au recensement.

Notre village continue de grandir tranquillement. Nous sommes aujourd'hui 835 à faire vivre notre village, et c'est une belle nouvelle pour notre avenir car ces chiffres sont essentiels pour défendre les intérêts de notre commune et obtenir les dotations nécessaires à nos projets.

Merci aussi à nos agents recenseurs, qui ont sillonné nos rues avec beaucoup de patience et d'énergie .

Les relances ont parfois été nombreuses. Certains ont pu ressentir un peu d'insistance, merci de ne pas nous en avoir tenu rigueur : avoir une réponse de chacun était essentiel pour bien défendre les intérêts de notre commune. Il était vraiment important que chacun soit compté !

Merci pour votre confiance, votre réactivité, votre attachement et votre engagement pour notre village.

→ Vie du village

R ejoignez le comité des fêtes

Si le cœur vous en dit, le Comité des fêtes recrute toujours !

Vous aimez organiser, vous avez envie de proposer des idées pour faire vivre le village, vous avez un peu de temps et envie d'être derrière le bar ou même faire la plonge... rejoignez nous !

Devenez adhérent pour la modique somme de 1€ et participez à faire vivre le village tout au long de l'année ! Aucune obligation sur une participation sur chaque événement : c'est vous qui décidez quand vous pouvez donner un coup de main en remplissant le tableau de présence. Et si vous voulez vous investir encore un peu plus, présentez-vous pour intégrer le bureau.

N'hésitez pas à postuler sur comitemalain@gmail.com.

Le village a besoin de vous pour continuer à être aussi vivant et attractif !

Fête nationale - 13 juillet

Après avoir pris un peu de repos pour se remettre de la foire des sorcières, nous vous attendons en pleine forme le dimanche 13 juillet pour les festivités de la fête nationale.

Après une partie de ventri-glisso dans l'après-midi, l'harmonie nous animera l'apéritif avant le repas !

Cette année le comité des fêtes renouera avec le traditionnel banquet en organisant un méchoui.

Depuis deux ans, la commune a fait le choix de ne plus lancer de feux d'artifice pour préserver la faune et la flore locale mais nous vous réservons une petite surprise pyrotechnique avec la compagnie Cirkonférence et les enfants pourront de nouveau arpenter le village avec la retraite aux lampions!

Nous clôturerons la soirée en musique avec DJ Gaga pour bien finir la nuit !



P oulailler communal

Les poules mâlinaises cherchent toujours des humains pour s'occuper d'elles, les week-ends et vacances ! Elles ont besoin d'eau, de nourriture et de paille propre... pour vous récompenser, elles vous offriront : de beaux oeufs !

Elles comptent sur vous ! Intéressé(s)? Inscrivez-vous sur le tableau ou Envoyez un mail à : comitemalain@gmail.com.

J ardin partagé

Le jardin partagé à Mâlain, c'est un espace commun en face du vestiaire de foot, pour jardiner ensemble et partager les récoltes.

Avec le retour des beaux jours, les fèves commencent à pousser, les fraisiers et framboisiers se portent bien, les carrés de terre se préparent pour accueillir haricots, tomates, butternut...

Si avez envie de participer à l'aventure, envoyez-nous un mail à : comitemalain@gmail.com.



A vous de jouer : Exprimez vos préférences !

Des habitantes et habitants de Mâlain ont proposé plusieurs idées dans le cadre du Budget Participatif 2025.

Chacune a sa singularité, son intérêt, son style : à vous de dire ce qui vous parle le plus !

Prenez un instant pour les découvrir, puis classez-les selon votre ordre de préférence.

C'est un petit geste qui contribue à faire vivre la vie collective du village.

1 - Verger conservatoire

Création d'un verger de variétés fruitières anciennes sur le jardin partagé ou l'aire de jeux.

Objectifs : préserver la biodiversité, apporter de l'ombre, renouveler les arbres anciens.

Ce lieu pourra aussi servir d'espace pédagogique pour les enfants (plantation, nichoirs...).

Les fruits récoltés seront partagés entre habitants dans quelques années.

Un projet à la fois écologique, éducatif et intergénérationnel.

2 - Recyclage des mégots de cigarette

Installation d'un cendrier spécifique près de la salle des fêtes pour collecter les mégots.

Les mégots seront ensuite recyclés via une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Objectif : réduire la pollution des sols et de l'eau tout en sensibilisant les fumeurs.

Un mégot peut mettre jusqu'à 12 ans à se dégrader dans la nature.

Un geste simple, mais efficace pour l'environnement local.

3 - Étendard sur la tour du château

Installation d'un étendard sur la tour du château pour affirmer symboliquement le lien entre le village et ce lieu emblématique.

Ce geste patrimonial honore le travail de sauvegarde mené durant des décennies et met en valeur le site dans le paysage quotidien.

L'étendard deviendrait un repère visuel fort et porteur de mémoire collective.

Des artisans lyonnais spécialisés pourraient être sollicités pour sa fabrication.

Une proposition simple et symbolique d'un habitant natif de Mâlain.

4 - Banquet Gaulois du 14 juillet

Fête nationale sur le thème « Banquet Gaulois » avec repas traditionnel, déguisements et musique d'époque.

Un film-spectacle projeté remplacerait le feu d'artifice, en mettant en scène Mâlain et ses habitants.

L'événement vise à rassembler toutes les générations autour d'un moment festif et original.

Sa mise en œuvre est envisagée pour une prochaine édition, et non dès cette année. Un projet chaleureux, imaginatif et fédérateur.

5 - Loup Garou au château

Organisation d'un après-midi jeu « Loup Garou » au château. Ouvert à tous, ce moment vise à créer du lien inter-générationnel dans la bonne humeur.

Le cadre historique renforce l'immersion et la magie du jeu. Activité gratuite, simple à mettre en place, accessible aux petits comme aux grands.

Un moment ludique et rassembleur au cœur du village.

C comment exprimer son choix ?

Vous avez découvert les projets proposés ?

Il ne vous reste plus qu'à exprimer votre préférence en les classant du 1er au 5e. Votez dès maintenant en ligne via le formulaire en ligne, c'est simple et rapide, scannez le QR-CODE ci-dessous



La consultation est ouverte jusqu'au 30 juin 2025 : votre avis compte, prenez quelques minutes pour indiquer vos préférences ! Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, n'hésitez pas à vous faire aider par un voisin ou un proche pour remplir le formulaire. Et si aucune solution ne vous est possible, vous pouvez passer en mairie auprès de Sophie, qui pourra vous accompagner.



Pourquoi la commune a fait le choix de ne plus tirer de feux d'artifice

Conscients de l'attachement que beaucoup d'entre vous portent aux feux d'artifice, symboles de fête et de rassemblement, la commune de Mâlain a néanmoins pris la décision de ne pas organiser de feu cette année. Ce choix a été longuement réfléchi, en tenant compte de plusieurs enjeux que nous souhaitons vous expliquer ici.

1. Un risque d'incendie très élevé en été

Le mois de juillet est une période particulièrement sensible pour les incendies, en particulier en milieu rural. En 2022, près de 72 000 hectares de forêts, cultures et prairies ont été détruits en France, un chiffre sans précédent. Les feux d'artifice, avec leurs étincelles et débris incandescents, augmentent ce risque. Protéger nos espaces naturels et agricoles est une priorité.

2. Un impact sur la faune sauvage locale

Bien qu'aucune étude spécifique n'ait encore été documentée sur la commune de Mâlain, de nombreuses observations réalisées en Bourgogne et à travers toute la France permettent d'évaluer les effets des feux d'artifice sur la faune sauvage. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Bourgogne-Franche-Comté a constaté l'abandon de nombreux nids, compromettant la reproduction d'oiseaux dans l'Yonne. De tels phénomènes ont également été observés dans d'autres régions où de nombreux merles et martinets meurent suite aux détonations. Ces impacts sont généralisables : au mois de juillet, alors que de nombreuses espèces élèvent leurs jeunes, le stress provoqué par les

bruits violents et les lumières soudaines peut avoir des conséquences graves sur notre faune locale.

3. Des conséquences pour les animaux domestiques et le bétail

Les animaux de compagnie comme les chiens et les chats, mais aussi les chevaux, sont très sensibles aux bruits intenses. En 2018, près de 1 400 animaux ont dû être pris en charge pour des blessures ou troubles liés aux feux d'artifice. Dans un village rural comme Mâlain, la panique des animaux d'élevage (vaches, moutons, chevaux) peut également entraîner des fugues et des accidents sur la voie publique.

4. Un impact environnemental non négligeable

Les feux d'artifice contribuent aussi à la pollution de l'air, en diffusant particules fines, gaz toxiques et métaux lourds.

Des pics de pollution ont été mesurés en milieu urbain après les tirs, mais les résidus peuvent aussi contaminer les sols et les rivières. Préserver la qualité de notre environnement est une priorité pour la commune.

5. Des risques réels pour la sécurité humaine

Enfin, même bien encadrés, les feux d'artifice restent à l'origine d'accidents. En 2022 à Cholet, un accident grave lors d'un feu du 14 juillet a malheureusement coûté la vie à deux personnes et blessé plusieurs autres.

Et de manière plus large, entre 2004 et 2008, 163 incidents liés aux artifices de divertissement ont été recensés en France, touchant surtout des enfants et jeunes adultes.

directement à l'ensemble des informations. Vous pouvez ensuite personnaliser l'application en définissant la distance des événements autour de vous et en activant/désactivant les notifications que vous souhaitez recevoir (alertes majeures, coupure d'eau ...).



L'application vous permet d'être alerté en temps réel, de vous informer et de participer à la vie locale à travers quatre rubriques :

- SERVICES/VIE LOCALE : Retrouvez les informations de votre mairie et de la CCOM ainsi que des acteurs du territoire (commerces, associations, culture, santé ...). Participez à la vie locale (signalement, sondage ...).

- JOURNAL : Soyez informés rapidement des actualités de votre commune et de l'intercommunalité. Recevez les alertes (eau, déchets, intempéries, fermeture de services...).

- AGENDA : Consultez tous les événements organisés autour de vous, en définissant la distance des événements autour de vous.

- DÉCOUVRIR : Découvrez le territoire et ses alentours avec les points d'intérêts.

Transition de Panneau Pocket à IntraMuros d'ici fin 2025

Pour rappel, Intramuros, c'est une application mobile d'information, gratuite, simple et sécurisée avec les informations de la commune et de votre Communauté de Communes dans votre poche !

Joindre sa mairie, l'intercommunalité ? Connaître les horaires des déchèteries, de France services, de la bibliothèque ? Savoir qu'un arbre est tombé sur la route, qu'une coupure d'eau ou d'électricité est en cours ? Retrouvez dans votre poche, toutes les informations du quotidien.

Nous avions évoqué le sujet lors des voeux de la mairie en janvier dernier, en expliquant notre souhait de basculer de l'application Panneau Pocket à Intramuros. Cette transition se fait « en douceur » pour le moment, avec des informations diffusées sur les deux applications.

Si vous ne l'avez pas encore installé sur votre téléphone, nous vous invitons donc dès à présent à télécharger l'application en scannant le QR Code : Également disponible sur l'App Store et Google Play, l'application se télécharge gratuitement sur téléphone et tablette, sans avoir à communiquer ses coordonnées. Choisissez la commune de Mâlain et accédez

→ Retour en images

Crédit photos : Jacques Douay



JANVIER : Vœux du maire



MARS : Festi'Valouche



MARS : ArtKaravane



→ Retour en images

Crédit photos : Jacques Douay



MARS : Carnaval



MARS : Repas de l'amitié



AVRIL :
Manifestation contre la fermeture
d'une classe



MAI : Cérémonie
8 mai 1945

→ Les après-midis conviviaux



3 ans, on y est !

De mai 2022 à mai 2025, 3 ans d'activités variées pour notre groupe qui s'est agrandi progressivement, en compagnie de 5 jeunes en service civique.

Voici quelques exemples depuis le début de l'année :

- 21 janvier : balade à Mesmont autour du Mont St Laurent
- 4 février : visite du château du Clos de Vougeot (16 personnes pour cette sortie)
- 18 février : découverte du site archéologique de Cestres, et visite de l'abbatiale à St-Seine-l'Abbaye
- 11 mars : atelier avec Artkaravane de linogravure et prise de sons improbables dans la nature
- 25 mars : tour du réservoir de Cercey puis pause goûter à Pouilly en Auxois pour récupérer
- 8 avril : promenade à Pasques autour de l'abîme du Creux percé, gouffre de 60 m de profondeur, qui a jadis servi de glacière naturelle
- 29 avril : balade autour du réservoir de Panthier





De nouveaux bénévoles

L'appel à bénévoles a porté ses fruits ! L'équipe de la bibliothèque s'est étoffée depuis quelques mois. Trois personnes ont rejoint Chantal, Cécile et Élisabeth. Il s'agit de Marie-Françoise qui assure principalement les permanences du mardi soir ; Natacha, qui est en charge avec Chantal de l'accueil des classes et Paul, présent le plus souvent le samedi matin.

L'accueil des scolaires

C'est avec une grande joie que deux de nos bénévoles accueillent à la bibliothèque, chaque mois depuis janvier, les élèves de Mâlain, de la maternelle à l'élémentaire. Par petits groupes, qui varient selon les classes, les enfants alternent entre le choix ainsi que l'emprunt d'un livre avec Chantal, et la participation à un atelier avec Natacha autour d'une ou plusieurs lectures, de jeux littéraires ou encore d'activités créatives. Le tout se déroule évidemment en lien avec les instituteurs qui, pour certains, proposent un thème particulier à aborder et dispensent un atelier à un autre groupe d'élèves.

Un joli rendez-vous qui permet de cultiver le plaisir de lire auprès des enfants et de renforcer les liens entre l'école et la bibliothèque !

Le club de lecture

Cette année encore, le Club de lecture Les IncorrigiblesPapoteuses s'est réuni le 5 mai dernier pour décerner son prix. C'est le roman « La petite bonne » de Bérénice Pichat qui a obtenu le plus de suffrages.

« Un roman étonnant, tant par sa construction que par son histoire originale » ; « un livre poétique » ; « un huit clos inattendu entre une gueule cassée et la petite bonne ». Tous les livres « en compétition » sont disponibles à la bibliothèque.



PRIX DU CLUB DE LECTURE 2025

« Les Incorrigibles Papoteuses »

Le prix a été attribué à :

« La Petite Bonne » de Bérénice Pichat.

Classement des autres livres en compétition

- 2/ « La barque de Masao » d'Antoine Choplin
- 3/ « Le barman du Ritz » de Philippe Collin
- 4/ « Le silence d'Isra » d'Etaf Rum
- 5/ « Jacaranda » de Gaël Faye
- 6/ « Sur l'île » d' Elizabeth O'Connor
- 7/ « Bienvenue à la librairie Hyunam » de Bo-Reum





→ Les associations Mâlinoises

→ Sorcières en foire

Venez vivre un week-end enchanteur !

L'heure de la pause est terminée pour les membres du Conseil des Sorcières. La foire reprendra donc son rythme habituel biennal, avec un programme enrichi, un cadre chaleureux et quelques surprises.



Des nouveautés pétillantes et pleines de sorcellerie !

Cette année, nous avons travaillé dur pour vous offrir une expérience encore plus riche et diversifiée. Voici quelques-unes des nouveautés que vous pourrez découvrir :

Une nouvelle échoppe fait son apparition : le bardé-bulles, où vous pourrez découvrir une sélection de boissons pétillantes, avec ou sans alcool. Socrate, crémant ou autres spécialités régionales seront proposés dans le respect de la tradition locale.

Laissez-vous tenter par cette nouveauté pétillante !

Rendez-vous sur le terrain dit « La source » pour lever votre coupe au gré des festivités !

A boire et à grignoter sur la foire !

Pour accompagner vos breuvages, nous vous proposons désormais de délicieuses corbeilles de saucisson, servies avec des tranches de pain frais. Un festin digne des Sorcières !

Ces corbeilles de saucisson seront disponibles dans notre bar à bulles ainsi qu'aux trois buvettes.

Entrez dans le nouvel antre des sorcières !

Depuis quelques foires, un village de sorcières prend place rue du four, créé par l'association des sœurs sorcières. Il grandit de foire en foire. Il s'agit d'un travail remarquable à ne pas manquer !

Nous admirons tous les multiples décos de la rue Miallet, orchestrées par Christine Roze. Traverser cette rue en pleine foire est un véritable émerveillement. Encore un grand bravo aux riverains pour leur travail.

Cette année, venez visiter la nouvelle maison des Sorcières ! Et découvrez un lieu mystérieux, fascinant où magie et sortilèges prennent vie..., venez visiter la demeure ensorcelée et explorez :

La cuisine de la sorcière avec quelques potions aux ingrédients mystérieux ... un vrai laboratoire culinaire qui déborde de fioles en tous genres !

Traversez ensuite la chambre de la sorcière. Un lieu propice aux rêves... ou aux cauchemars ! C'est le coin boudoir de nos sorcières.

Ensuite, entrez dans le bazar magique, rempli d'objets et de secrets bien gardés... Et peut-être que vous y trouverez votre bonheur.

Durant le week-end festif, les activités seront nombreuses et variées. Des spectacles 100% renouvelés surprendront le public, avec toujours un marché artisanal d'une centaine d'exposants. Des jeux pour enfants ... Notamment, une tour d'escalade de 8 m !

Afin de profiter au mieux des points de restauration, une nouvelle zone de voiles d'ombrage sera installée dans le grand pré.

L'accès libre au château est renouvelé, avec un nombre limité de visiteurs pour des raisons de sécurité.

Le tarif de la foire et les horaires ne changent pas ... L'entrée est à 5€, gratuit pour les moins de 12 ans. Les horaires, le samedi comme le dimanche : la foire sera ouverte de 10h à 20h.

A noter : l'entrée est interdite aux animaux de compagnie, même habitant au cœur de la foire.

Pas de fête sans vous !

Nous tenons à remercier par avance les Mâlinois et Mâlinoises pour leur patience et leur aide.

On compte sur vous pour venir costumé. Pas besoin d'investir dans un grand costume d'époque. Munissez vous d'un chapeau de sorcière, un ou deux accessoires. L'affaire est jouée ! Une vieille robe au fond de placard fera l'affaire.

Accès à la foire pour les Mâlinois

Une gratuité pour les résidents de notre beau village. Afin de pouvoir circuler librement sur le site de la foire, un bracelet vous a été remis (la distribution est en cours, en cas d'absence un petit mot vous sera déposé dans votre boîte aux lettres avec toutes les informations pour récupérer vos bracelets) À noter : aucune distribution ne sera faite le jour de la foire aux entrées.

Les Mâlinois résidant dans le secteur de la foire devant recevoir des soins à domicile les 7 & 8 juin doivent nous prévenir afin d'organiser l'accès du personnel médical ou paramédical.

→ Les associations Mâlinoises



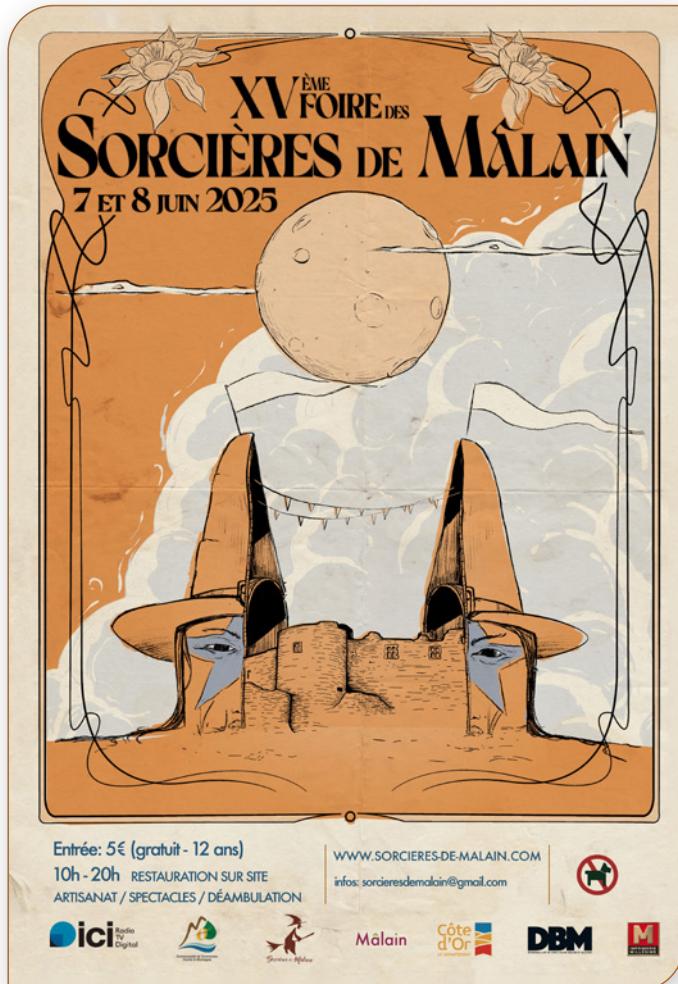
En cas de problème, contacter nous par email : sorcieresdemalain@gmail.com. Ci-dessous les QR Code de notre page Facebook et notre site web :



Vous rêvez de faire partie de notre grande famille de bénévoles ? Passez nous voir au laver ! Ou en nous envoyant vos coordonnées à : benevoles.sorcieresdemalain@gmail.com

Vous avez une toute autre question ? C'est ici que ça se passe : sorcieresdemalain@gmail.com

Mais avant tout, venez nous voir au laver lors des permanences du samedi.



→ Galop Mâlain

En selle ! ... euh... En scène !

Voulez-vous savoir qui sont les Swikili ? Qui sont les Zahor ? Pour cela rendez-vous les 8 et 9 juin où les cavalières du Galop et des Ecuries de Mâlain vous auront concocté un petit spectacle dans lequel pour une fois, l'âne sera le héros !

Depuis des semaines, voire des mois, ce projet fédérateur mûrit, grandit, prend forme, modelé par nos mains inexpérimentées mais aussi par celles expertes de professionnels à savoir celles de William Châtel, cascadeur équestre qui, le temps d'un week end, nous a donné quelques trucs et astuces.

Nous espérons que chevaux et cavaliers se hisseront à la hauteur du défi.

Lequel ne nous empêche pas de poursuivre notre récolte de classements à différents concours et de continuer la participation des plus jeunes à l'UNSS. Mais aussi de réfléchir à un nouveau Ride and Run, probablement en septembre....

Salutations galopantes



→ Les associations Mâlinoises



→ Foyer rural

Bonjour à toutes et à tous,

Les activités se maintiennent

- Danse : Avec notre nouvelle Prof. Marion, nous avons pu ouvrir 3 cours : les petites, les moyennes et les pré-ados/ados. Concernant les adultes nous ouvrirons un cours à la rentrée, pour l'instant il n'y avait pas assez de participants. Nous verrons à la journée du sport pour faire venir plus de monde en effectuant des démos de ce qui se fait, et le DVD du spectacle tournera à notre stand toute la journée (dimanche 7 septembre à Agey),
- Cirque et Théâtre : les effectifs sont moyens mais les cours ont pu être maintenus,
- Gym. mardi : Ayant plus de participants que l'année dernière, les cours se déroulent dans la grande salle. (Merci au Judo de nous en avoir donné l'accès),
- Gym. jeudi : L'effectif de ce cours est stable, un peu juste, mais nous avons pu le conserver,
- Yoga : Toujours une douzaine de personnes, la plupart des habituées,
- Peinture : ils sont 7 à effectuer de très belles choses. Nous allons voir pour faire une petite expo de leurs œuvres.

Date à noter : le spectacle de fin d'année se déroulera dimanche 22 juin après-midi (Danse et Cirque)

Recherches : Comme toujours Le Foyer Rural tient un stand du « maquillage des enfants » à la Foire des Sorcières, et pour ce faire nous avons besoin de bénévoles pour aider la Sorcière Violine. N'hésitez-pas à nous contacter. Merci d'avance.

L'équipe du Foyer Rural vous souhaite une continuité dans nos activités et une bonne fin de saison.

Christine BEILLOIN



**COMMUNICATION PAR L'OBJET
DEPUIS 2000**

4, rue des Ferlettes - 21410 Mâlain

aec-espacepub.fr

06 79 57 16 16 | contact@espaceaec.com

→ Boule Malinoise

La saison de pétanque 2025 a repris sous le soleil printanier, offrant une atmosphère idéale pour renouer avec la passion du jeu et l'esprit amical qui caractérise « la Boule Malinoise ».

Notre traditionnel concours du 1er mai a été l'occasion de lancer les festivités.

Nos concours incarnent la convivialité et le partage, où chaque participant, qu'il soit amateur ou passionné de longue date, trouve sa place.

C'est l'occasion de créer des liens, d'échanger des anecdotes autour d'une partie, et de partager des moments uniques dans une ambiance chaleureuse, typique de notre association.

J'en profite donc pour vous communiquer les dates des prochains concours :

- Vendredi 20 juin : concours nocturne
- Samedi 6 septembre

Des informations « flash » seront communiquées via Panneau Pocket.

La vie de l'association continue et il est toujours possible de nous soutenir et de participer à nos projets:

- En devenant membre de l'association « la Boule Malinoise »
- En participant bénévolement le jour des concours pour apporter une aide précieuse (installation, buvette, démontage, rangement,...)

Toute l'équipe sera heureuse de vous retrouver dans une bonne humeur contagieuse pour profiter de l'esprit de camaraderie qui règne sur notre terrain de pétanque.

Le président

Jérémy ROZE

SBELEC
Sébastien Bouttefroy

**ELECTRICITÉ
GÉNÉRALE**

Neuf et Rénovation

3 petite rue Gaudot
21410 MÂLAIN

sbelec21@hotmail.fr

06.79.70.51.56

→ Les associations Mâlinoises



→ Le GAM

Dès aujourd'hui, une nouvelle page d'histoire du château de Mâlain demande à être écrite !

Toute fin 2024, le château s'est réveillé avec une nouvelle identité : à ce moment-là, la Mairie, la CCOM et toujours le GaM, se sont penchés, ensemble, sur son devenir :

- la Municipalité, en suivant à l'unanimité la proposition faite à Monsieur le Maire et en acceptant la cession des ruines, à l'euro symbolique, de la partie médiévale du château et des terrains alentour. Et en renouvelant, pour deux ans, la convention qui la lie au GaM ;

- la Communauté de Communes Ouche et Montagne, en mettant à disposition du site au 7 mai, deux agents saisonniers, en assurant non seulement l'ouverture, mais aussi sa politique d'animation et une communication largement diffusée sur l'ensemble de la Côte-d'Or ;

- le GaM, en cédant, bien sûr, sa propriété, et plus prosaïquement, quarante cinq années le travail qui ont permis la (re)découverte du lieu abandonné et livré à lui-même depuis plus de trois siècles. Et en espérant continuer de veiller sur l'emblème du village et d'en compléter l'histoire.

Nous tenons à remercier la CCOM d'avoir mis en place un Comité de pilotage, sous l'égide de Médiéval AFDP (agence-conseil située à Lyon) qui permettra à tous de définir dès à présent les perspectives de mise en valeur du site pour les années à venir.

Les conseils du bureau d'études devront être mûrement réfléchis, donneront lieu à des échanges et des interrogations, permettront la rencontre des différentes institutions qui ont un rôle à jouer dans ce projet. Dans un premier temps, la DRAC/SRA pour le côté archéologie, les Bâtiments de France pour l'architecture, l'expertise de jardiniers-paysagistes -dont un est établi à Mâlain- pour la végétalisation de l'accès, l'environnement et le fleurissement du site..., les instances chargées de la sécurité et la sécurisation... j'en oublie bien sûr.

Puis nos institutions auront à rechercher les subventions possibles et ce n'est pas là, la plus mince affaire ! Les contacts s'établissent, les rendez-vous s'enchaînent, nous vous tiendrons au courant.

Cette « histoire » vous concerne aussi, vous les Mâlinois. Merci à tous ceux qui continuent de participer à l'aventure du château et à celle du GaM. Merci, et c'est une évidence, à l'Association Les Sorcières en Foire qui ne cesse d'être partie présente auprès de nous et continue, de façon indéfectible, à soutenir le GaM. Preuve est faite que le monde associatif, accompagné de son corollaire, le bénévolat, a réussi son pari : faire renaître le château et l'inscrire pour quelques décennies encore dans le paysage.

Ce château c'est maintenant le vôtre et vous aurez à cœur de répondre à cet appel ; il a longtemps été le terrain de jeu d'un bon nombre d'enfants de Mâlain nés tout au long du XXe ; à vous, à nous de préparer le nouvel espace fédérateur et récréatif du village. Les « anciens » n'ont qu'un désir, c'est de voir les plus jeunes prendre le relais d'une manière ou d'une autre, par le biais des associations locales, par une appropriation historique, culturelle, sportive, événementielle...

Dans six mois se tiendra l'Assemblée générale du Gam, un tiers du Conseil d'administration sera à renouveler et un nouveau bureau sera élu.

Si vous avez le temps, l'envie de participer à ce projet, et de faire partie des instances dirigeantes de l'association, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous renseignerons avec plaisir !

Bien à vous,

Guy Delorme, président



→ Les associations Mâlinoises



→ L'Harmonie du Val d'Ouche

L'Harmonie du Val d'Ouche souhaite remercier toutes les personnes qui nous accueillent chaleureusement chaque année lors de notre passage pour les traditionnelles cartes de membres honoraires. Votre générosité permet à l'association de vivre et de faire face aux charges croissantes qui prennent une part importante du budget de l'Harmonie.

Nous remercions également les municipalités et tous les organismes qui par leurs subventions nous permettent de maintenir notre association.

Nous profitons de cette occasion pour inviter tous les donateurs à une répétition publique suivie du verre de l'amitié le mardi 1er juillet à la salle de musique de Mâlain à 20h30.

Au cours de cette année, nous avons participé à plusieurs manifestations :

- La journée des associations le 8 septembre 2024 ;
- Une prestation à Velars-sur-Ouche le 29 septembre 2024 à l'occasion du jumelage avec Osburg ;
- Les commémorations du 11 novembre dans 5 villages ;
- Nous sommes allés jouer au cinéma Cap Vert en avant-première pour le film « E n fanfare », film primé au festival de Cannes 2024 ;
- Notre concert de Noël a eu lieu le samedi 20 décembre à la salle des fêtes de Fleurey-sur-Ouche ;
- Le 19 avril, nous avons connu un énorme succès avec le concert en collaboration avec Mocking Dead Bird, dans le cadre du festival Printemps sauvage. Nous avons été très heureux de partager ce moment de convivialité musicale avec vous tous.
- Nous avons distribué nos traditionnelles cartes de membres honoraires les 27 avril et 1^{er} mai à Mâlain, Baulme-la-Roche et Savigny-sous-Mâlain.
- Et enfin nous avons participé aux commémorations du 8 mai dans 6 villages.

Nous allons poursuivre cette année musicale avec les mardi de l'Harmonie à Blaisy-Bas et à Bussy-la-Pesle les mardis 17 et 24 juin, et le mardi 1^{er} juillet à Mâlain à 20h30 comme indiqué précédemment.

Nous clôturerons l'année pour l'animation de la fête Nationale à Mâlain et à Fleurey-sur-Ouche les 13 et 14 juillet.

L'Harmonie est en partenariat avec l'Arbre à Zique, école de musique de Plombières-les-Dijon, qui dispense des cours de solfège et d'instruments.

Les rangs sont ouverts à tous les musiciens débutants ou confirmés qui souhaitent nous rejoindre ; nous répétons les mardi soir de 20h00 à 21h30. Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir 7 nouveaux musiciennes et musiciens.

Pour nous joindre, vous pouvez contacter Florence au 06 89 22 88 57 ou Jean-Marc au 06 03 68 77 06.

Vous pouvez également nous joindre sur la page Facebook de l'Harmonie du Val d'Ouche sous le nom Harmonie Val-d'Ouche.





→Ecole

ArtKaravane à l'école des P'tits Mâlain's

Tous les élèves des écoles maternelle et élémentaire ont participé à des ateliers artistiques et numériques proposés par l'Artkaravane sur le thème des créatures et paysages fantastiques. Au programme: dessins, argile, aquarelle, light painting , linogravure et création de paysages sonores.



Ce dispositif innovant et itinérant a permis à nos élèves un accès à l'Art et à la culture sans avoir à se déplacer. Il nous a été proposé par Amélie Sicaud et a été financé par la municipalité de Mâlain que nous remercions.

Pour clôturer cette semaine consacrée à l'Art, une soirée a été organisée le vendredi 14 mars à la salle des fêtes de Mâlain au cours de laquelle les parents de nos élèves ont pu apprécier les travaux réalisés par leurs enfants et profiter du Musée numérique et des casques de réalité virtuelle mis à disposition.



La batucada résonne dans toute la vallée

Depuis le mois de février, les élèves de la classe de CM1-CM2 ont eu la chance de participer à un projet musical autour de la batucada, une forme de percussion brésilienne festive et rythmée. Des ateliers, animés par Alexis Louis Lucas, ont réuni presque une centaine d'enfants des écoles de Mâlain, Sombernon, Velars et Gissey, leur offrant une expérience musicale unique et enrichissante. Concentration et attention étaient les clés du travail.

Le projet s'est clôturé en beauté par une représentation à la salle des fêtes de Velars le vendredi 18 avril 2025, où les élèves ont offert un véritable spectacle aux couleurs du Brésil devant un public conquis de parents et d'habitants. Enthousiasme, énergie et joie étaient au rendez-vous !

Ce projet, financé et coordonné par la Communauté de Communes Ouche et Montagne, dans le cadre du Projet d'Education Artistique et Culturelle (CLEA) avec la Compagnie Taxi Brousse, a offert aux élèves une opportunité unique de découvrir et de s'approprier cet art musical.



→La Trousse qui l'Ouche

La Trousse qui l'Ouche, association de parents d'élèves du RPI Baulme-la-Roche / Mâlain / Prâlon / Savigny-sous-Mâlain tiendra une buvette au bénéfice des projets de l'école sur l'esplanade de la salle des fêtes (ou à l'intérieur en cas d'intempéries) le 27 juin 2025 à 20h30, après le spectacle d'école. Petite restauration également prévue.

Les parents de La Trousse qui l'Ouche





Frédéric Pierrart... comment il est tombé dedans (dans la soupe des sorcières) en arrivant !

Arrivé en octobre 2012 à Mâlain, le gaillard ne venait pas de loin : il avait fait des repérages dans le coin en s'installant à Ancey entre 1996 et 2000.

C'est là qu'en plus de son travail, lui est venu le goût du collectif, de l'associatif et de l'organisation de fêtes entre copains, pour les voisins ou les riverains. Il devient déjà à l'époque président du fameux comité des fêtes d'Ancey...

De là-bas, il entend parler de la naissance d'une foire des sorcières dans le village d'à côté en 1997... Même topo en 1999, avec plus d'affiches visibles mais toujours pas le temps de s'y rendre...

En 2013, après un détour par Arceau, la vie dans notre belle vallée animée lui manque... Le retour est programmé, ce sera Lantenay, Mâlain ou rien !

À peine de retour, le voilà déjà président de l'AS Team au golf de la Chassagne, mais également bénévole à la foire des sorcières qui commence sérieusement à faire parler d'elle !

Il commence au bas de l'échelle, sans savoir trop où aider... La première année, il coupe du buis, puis tient les entrées en 2015.

C'est là que sa connaissance des chiffres est remarquée. Le gars est prof de gestion : les chiffres et les budgets, ça le connaît !

En 2016, il entre au conseil des sorcières. Sous la présidence de Loïc Bollache, il devient trésorier adjoint.

C'est à ce moment qu'il découvre la comptabilité de l'association... à l'ancienne, pas loin d'être sur de vieux grimoires comme les livres de potions, mais bien tenue.

En 2017, lorsque Marie-Jeanne Colson lui remet la trésorerie sous format "porte-fenêtre" — à savoir une quinzaine de feuilles A4 collées les unes aux autres et pliées en douze — il propose d'informatiser tout cela.

C'est à partir de ce moment que la gestion des comptes de la foire commence à devenir structurée, très structurée même !

Fini le comptage des pièces sur la table de tri fabriquée par Jean-Claude Milhem... Abracadabra, et voilà une trieuse à pièces et une autre pour les billets.

Le compte des entrées se fait désormais en mode contradictoire !



Toutes les deux heures pendant la foire, on calcule !

« Nombre de billets vendus x prix de l'entrée - fond de caisse = montant de la caisse » : fini de faire de la monnaie chez le voisin, de s'échanger les billets... L'ère de la gestion Pierrart a commencé !

Et ça tombe bien, car les visiteurs affluent de plus en plus et la foire passe sur deux jours !

Aujourd'hui, il en est à sa 5e en tant que trésorier.

Ses souvenirs ?

2019, il introduit le paiement par carte... échec, il n'y a pas de réseau... Problème résolu en 2022.

En 2023, il démarre la foire avec 96 kilos de fond de caisse, un poids qui oblige l'association à changer de banque, car la précédente ne peut pas fournir !

Comme son cerveau de calculatrice ne s'arrête jamais, c'est là qu'il calcule qu'un visiteur payant 5 euros dépense en moyenne 7 euros à la buvette, que la foire représente 70 000 euros de charges fixes...

Que le seuil de rentabilité d'une foire, c'est 11 ou 12 000 entrées payantes. Des chiffres, il pourrait nous en donner pendant une journée entière !

Mais place à l'avenir : après avoir intégré Boris, un de ses anciens élèves, et Sylvie à la vice-trésorerie, son objectif est de lever le pied !

« Pour moi, on doit faire 4 ans : vice-trésorier, trésorier, trésorier qui forme la relève, et on repasse ensuite en deuxième position. »

D'ailleurs, il a désormais du temps puisqu'il est à la retraite. Depuis deux ans, il a également intégré le pôle programmation, « le groupe à surveiller le plus, car ça dépense facilement ! »

Sa fierté ?

Avoir créé en 2023 le jeu des sorcières, qui fut un succès et qui sera reconduit, avec à la clé un séjour au Domaine de la Pierre Ronde dans le Morvan.

→ Le Portrait - Frédéric Pierrart



Le pire souvenir ?

L'orage de 2017 qui a tout détruit : « On a eu peur, c'était l'apocalypse, je pensais que la foire était morte. Finalement, tous les visiteurs étaient au rendez-vous le lendemain. » Depuis, sa pire crainte, c'est la météo !

Le meilleur ?

La photo de 2019 à la fin de la foire sur l'énorme balai, tous aux mêmes couleurs...

Le record de bénéfices en 2022 : un montant à 5 chiffres qu'il étale sur 5 papiers distincts en réunion de bureau et demande aux membres de remettre dans l'ordre :

« Le montant correspondait au plus gros résultat, ils n'ont pas trouvé tout de suite ! »

Et puis, à chaque fois, il y a ce magnifique sentiment de satisfaction à la fermeture, le dernier jour : ce moment où l'on se retrouve entre bénévoles, fatigués mais heureux, où l'on se demande — comme à chaque fois — comment on a fait ?

Comment, avec juste une poignée de bénévoles, sans subventions, on y arrive à chaque fois ?

C'est sans doute ce moment-là qui nous fait recommencer à chaque fois !



→ C.O.U.ÇA ?

par Jacques Douay



La curiosité et la beauté sont dans les yeux de ceux qui regardent.. Avec ce quiz « PHOTO ».... découvrez ou redécouvrez votre village et ses environs, de quoi vous donner envie de les voir en vrai !



1



2



3



4

Résultats du précédent jeu :

photo 1 : dernière maison sur D104c direction Baulme-la-Roche

photo 2 : intersection rue des Ferlettes et rue Mialet (haut de la maison) - photo 3 : le poulailler communal - photo 4 : lavoir bleu



→ Ouverture du château et saison estivale

Le château de Mâlain a rouvert ses portes mercredi 7 mai, pour une nouvelle saison de découvertes patrimoniales... Les deux nouvelles saisonnières, Aurore et Marie, sont guides conférencières de formation et accueillent les visiteurs pour leur faire (re)découvrir le château !

Le château de Mâlain est ouvert du 7 mai au 28 septembre 2025 selon les horaires suivants :

- Mercredi, samedi et dimanche : 10h00-12h30/14h00-18h30
- Jeudi et vendredi : 14h00-18h30

C'est aussi la reprise des expositions mensuelles, à ne pas manquer dans la salle Gauvain. Et toujours, la possibilité de participer à la chasse au trésor « Le trésor de Catherine » pour les enfants.



En parallèle, le programme de la saison estivale entre Ouche et Montagne est sorti ! Près de 70 événements sont proposés de mai à septembre : concerts, visites, balades, ateliers créatifs, visites théâtralisées, siestes acoustiques, rencontres d'artisans et producteurs locaux, ateliers moutarde, apéros au château, apéro archéo, festivals, trails ...

Une nouveauté cette année : il est possible de réserver ses places sur la billetterie en ligne.

→ Budget 2025

La CCOM gère 5 budgets : le budget principal et quatre budgets annexes : ZAE La Belle idée, Déchets ménagers, Eau et assainissement collectif, Assainissement non collectif.

Vous voulez mieux comprendre le budget de la Communauté de Communes Ouche et Montagne ? A quoi correspondent les dépenses, d'où proviennent les recettes, comment se répartissent les besoins par service ?

Rendez-vous sur le site internet, rubrique « Nous connaître - Budget ».

→ Itinérance France services

Retraite, allocations familiales, impôts, assurance maladie, MSA, carte grise ... Besoin d'aide pour faire vos démarches en ligne ? La conseillère France services se déplace sur le territoire, de 9h30 à 12h, pour une permanence en mairie. Prenez rendez-vous dès maintenant au 03 73 55 11 51.

Les permanences sur le territoire, c'est tous les mardis, de 9h30 à 12h en mairie, répartis de la manière suivante :

- Le premier mardi à Blaisy-Haut (3 juin)
- Le deuxième mardi à Gissey-sur-Ouche (10 juin)
- Le 3e mardi à Fleurey-sur-Ouche (17 juin)
- Le 4e mardi à Mâlain (27 mai, 24 juin)

→ Permanences Mission Locale

You avez entre 16 et 25 ans ?

You avez des questions ou besoin d'être accompagné sur votre orientation, une recherche d'emploi, des questions de logement ou de santé ? La Mission Locale de Dijon vous reçoit dans les locaux de France services à Sombernon : le 22 mai, le 12 juin et le 14 août.

Renseignez-vous en contactant France services : accueil.fs@ouche-montagne.fr, 03 73 55 11 51.

La Mission locale a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.



→ Ateliers éveil au goût dans les Relais Petite Enfance

En mars dernier, les deux Relais Petite Enfance du territoire ont organisé une soirée sur le thème de l'éveil sensoriel au goût, pour que le repas reste un moment de plaisir, destinée aux assistantes maternelles et animée par Aude Gaignaire (L'Echo des sens).

A la suite de cette soirée, des ateliers d'éveil au goût animés ont eu lieu dans les Relais Petite Enfance autour de la découverte des fruits et légumes. Ces ateliers permettront aux assistantes maternelles de s'emparer d'outils et de pratiques qui leur correspondent, pour faire du moment du repas un temps de plaisir pour tous.



→ Eau potable

Plusieurs chantiers d'eau potable, permettant d'améliorer la qualité de l'eau et le renouvellement de canalisations, ont été réalisés ou sont en cours sur le territoire :

- St-Victor/O. : renouvellement de 445 ml et reprise de 20 branchements
- Ste-Marie/O. : renouvellement de 255 ml et reprise de 39 branchements
- Drée : renouvellement de 2 335 ml et reprise de 28 branchements
- St-Anthon : renouvellement de 2 628 ml et reprise de 38 branchements
- Aubigny-lès-Sombernon : renouvellement de 2 256 ml et reprise de 99 branchements
- St-Jean-de-Bœuf : renouvellement de 2 080 ml et reprise de 42 branchements
- Velars/O. : renouvellement de 380 ml et reprise de 8 branchements
- Verrey/D : programmés en septembre.

→ Assainissement collectif

La Communauté de Communes Ouche et Montagne exerce en régie directe la compétence assainissement collectif sur 9 de ses 32 communes.

Afin d'améliorer la gestion des réseaux d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées mais aussi d'établir un plan d'action et d'investissement pour les années à venir, l'intercommunalité a initié en 2023 avec la société Verdi Ingénierie, un schéma directeur d'assainissement collectif, finalisé en 2024.

Deux réunions publiques seront organisées afin de présenter aux habitants les résultats et actions à mener : le 2 juin à 18h30 à Sombernon et le 16 juin à 18h30 à Velars-sur-Ouche.

→ Prévention des déchets

Depuis mars dernier, les camions de collecte de déchets se sont parés de couleurs et de messages pour poursuivre et renforcer la sensibilisation autour de la prévention des déchets et notamment le tri des emballages et les biodéchets.



En parallèle, depuis le début de l'année, 3 sites de compostage partagé ont été inaugurés : Velars-sur-Ouche, Fleurey-sur-Ouche et Aubigny-lès-Sombernon.

Vous voulez être informés sur les projets de la CCOM, l'actualité et être notifié en temps réel pour les urgences :

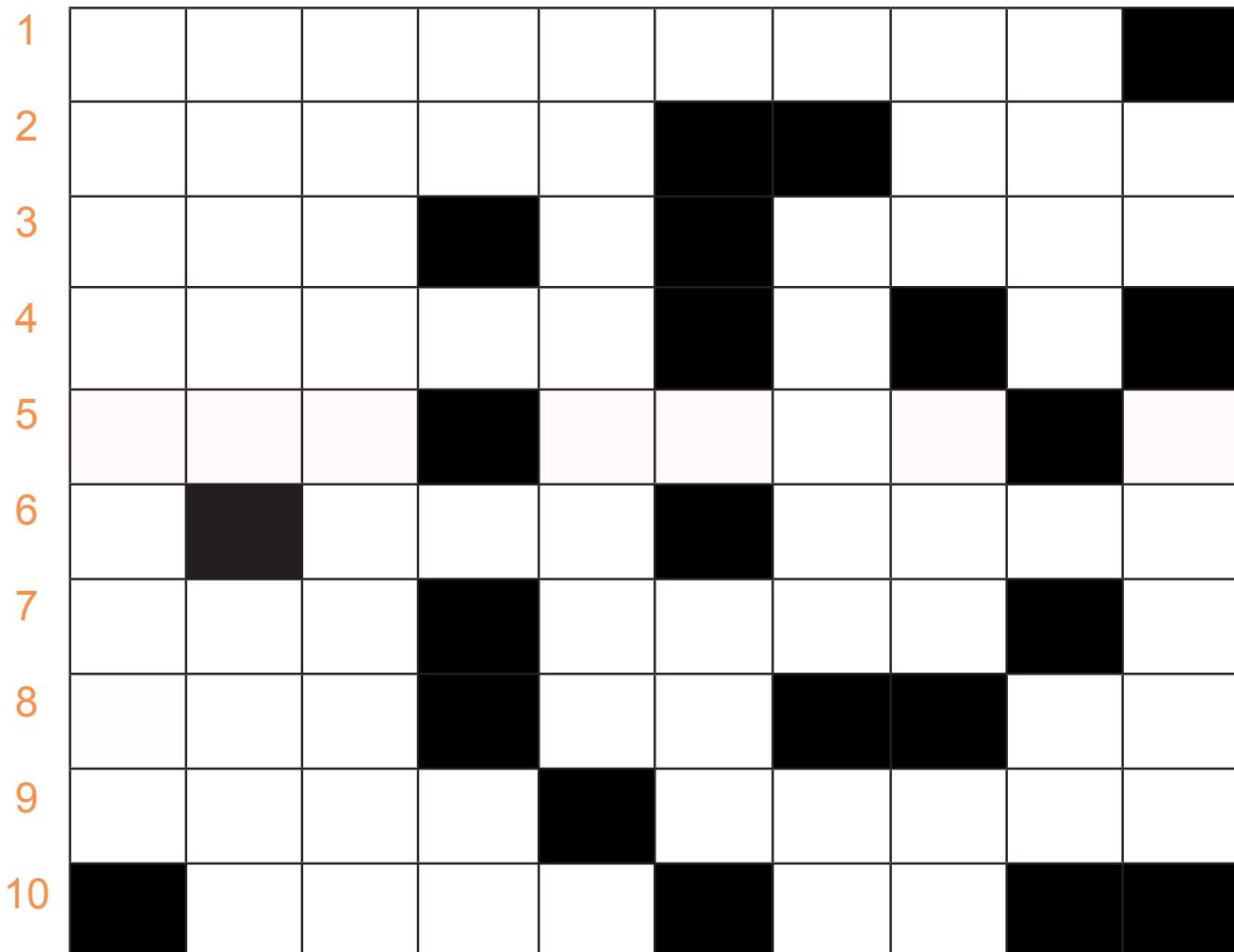
- Suivez le compte Facebook CCOucheMontagne
- Téléchargez l'application « Intramuros »
- Ou consultez le site communautaire : ouche-montagne.fr

→ mots Croisés / Ecrivains français

par Jean Toulouse



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



HORIZONTALEMENT

1. Poète né à Mâcon
2. Savant du XIXème siècle ; Ils font briller
3. Belle-fille ; Ecrivain (le plus grand ?)
4. Elimés
5. Grande puissance ; Auteure de la « Mare au diable »
6. Auteur des « Mystères de Paris »; Apprécia le devoir de l'écolier
7. Ville de dépêche ; Petites pommes
8. Vallée maritime ; Deux voyelles; Participe passé littéraire
9. Ville d'Italie ; Homme politique portugais
10. Petit fourreau ; Négation

VERTICIALEMENT

1. Ecrivain du XVIIème siècle qui n'a pas manqué de caractères
2. Ville natale de Robespierre ; Ce n'est pas sur ça qu'il faut juger les gens
3. Ecrivain auteur de « Bel ami »
4. L'argent du chimiste ; L'or du chimiste
5. Philosophe du XVIIIème siècle
6. Ecrivain américain traduit par Baudelaire
7. Méprisé ; Commence et finit en fête
8. Doublé = gardienne de jeunes enfants ; Son mal est le mal du siècle dit-on ; Venu au monde
9. Déserts de sable ; Article
10. Direction ; Ecrivain du XXème siècle prix Nobel